

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2201 (Rect)

présenté par
Mme Lemorton

ARTICLE 10

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« une phrase ainsi rédigée »

les mots :

« un alinéa ainsi rédigé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.